

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MEAUX - 7701 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 23/07/2024 - 9779 - 2022 B 01924 - 914 384 763 - 2R NETTOYAGE SERVICES

SARL 2R NETTOYAGE SERVICES

1 rue du Marechal de Lattre de Tassigny 77270 VILLEPARISIS
RCS de MEAUX N° 914384763

REÇU LE

01 JUIL. 2024

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX
N° de Répertoire :

**Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
De l'exercice clos le 31/12/2023**

Proposition de résolution et vote de l'affectation de résultat

En date du 13/05/2024, a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de la société. Entre autres résolutions, il a été adopté la résolution suivante :

Résolution d'affectation du résultat

Il est proposé l'affectation du résultat, à savoir :

Un bénéfice de 10630 euros

De la manière suivante :

Affectation de la totalité du bénéfice au compte Report à Nouveau.
Le compte report à nouveau est désormais bénéficiaire de 10630 euros.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à VILLEPARISIS

le 13/05/2023

MICHEL PIERRE



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
2R NETTOYAGE		1 RUE DU MAL DE LATTRE DE TA	
SIRET 9 1 4 3 8 4 7 6 3 0 0 0 1 9		77270 VILLEPARISIS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	10 630	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octes A	☐	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater V					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre		☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre		☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
Date:		Lieu VILLEPARISIS	
Qualité et nom du signataire:			
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2066 bis 2023	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même				a		payées par un établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a)										e	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)										f	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										g	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										h	
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)	
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement a été effectué.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
1				2		3		Montant des sommes versées :			
								à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour-sements.	
								Indemnités forfaitaires.		Rembour	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2023 ou exercice

Désignation de l'entreprise 2R NETTOYAGE

du 01012023

Adresse 1 RUE DU MAL DE LATTRE DE TA 77270 VILLEPARISIS

au 31122023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ②)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ③)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ④)	Valeur des avantages en nature (v. notice ⑤)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑥)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ②	
- de l'exercice 2023 (total col.9 + total col.10) ③		- de l'exercice 2023 ④	
- de l'exercice précédent ⑤		- de l'exercice précédent ⑥	
Nom et qualité du signataire		A VILLEPARISIS le _____ Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise 2R NETTOYAGE				Néant ☐			
Adresse de l'entreprise 1 RUE DU MAL DE LATTRE DE TA				77270 VILLEPARISIS			
Numéro SIRET * 9 1 4 3 8 4 7 6 3 0 0 0 1 9							
Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2				Durée de l'exercice précédent * 7			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 3		3 1 1 2 2 0 2 2	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net		Net	
		1	2	3		4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
Total I (5)		044	048				
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070				
	Clients et comptes rattachés *						
	Autres * (3)	072	074	0	38		
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	24 293	2 000		
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	24 293	2 038		
Total général (I+II)		110	112	24 293	2 038		
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
				1		2	
Capital social ou individuel *				120	2 000	2 000	
Ecart de réévaluation				124			
Réserve légale				126	489		
Réserves réglementées *				130	9 286		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)				132			
Report à nouveau				134	(9 928)		
Résultat de l'exercice				136	9 317	(154)	
Subventions d'investissement				137			
Provisions réglementées				140			
Total I				142	11 163	1 846	
Provisions pour risques et charges				154			
Emprunts et dettes assimilées				156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164			
Fournisseurs et comptes rattachés *				166			
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169) 192				172	13 130	192	
Produits constatés d'avance				174			
Total III				176	13 130	192	
Total général (I + II + III)				180	24 293	2 038	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302) Supplément A bis du Code Général des Impôts		Désignation de l'entreprise		2R NETTOYAGE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 1 2 2 0 2 3		13 1 1 2 2 0 2 2					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210							
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214							
			services *	217		218		73 600					
			Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222						
	Production immobilisée *				224								
	Subventions d'exploitation reçues				226								
	Autres produits				230								
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		73 600						
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234								
	Variation de stock (marchandises) *				236								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240								
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242		23 970		154				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243			244								
	Rémunérations du personnel *				250		36 531						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		2 316						
	Dotations aux amortissements *				254								
	Dotations aux provisions				256								
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259		262							
			(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	260									
Total des charges d'exploitation (II)					264		62 817		154				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		10 783		(154)				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280								
	Produits exceptionnels (IV)				290								
	Charges financières (V)				294								
	Charges exceptionnelles	(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))	347		300								
			348										
	Impôts sur les bénéfices *				306		1 466						
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310		9 317		(154)			
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312		9 317	314					
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318								
	Provisions non déductibles *				322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324		1 466						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999								
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997					
	Entreprise nouvelles (44 octies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 septies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 septies)	138		
	Reprise d'entreprises en diff. (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					
	Dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Crédence due au report en arrière du déficit	346		Basins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1							
						Déficit col. 2		10 783	354				
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356							
Déficits antérieurs reportables : * 154 dont imputés sur le résultat :								360	154				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1								
					Déficit col. 2		10 630	372					

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2023

[illegible]

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 2R NETTOYAGE

Néant ☒ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobiliisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobiliisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobiliisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobiliisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobiliisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : 2R NETTOYAGE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés				983	154
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)				982	154
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis	
Déficits reportables				984	
Déficits de l'exercice				860	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)				870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	10 900
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 949
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copié Quatre

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : 2R NETTOYAGE

31/12/2023

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

5

Désignation de l'entreprise : 2R NETTOYAGE				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026	
Période de référence				024	
Date de cessation				186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	1
---	---

(1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 9 1 4 3 8 4 7 6 3 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2R NETTOYAGE

ADRESSE (voie) 1 RUE DU MAL DE LATTRE DE TA

CODE POSTAL 77270

VILLE VILLEPARISIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	1
---	---

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 9 1 4 3 8 4 7 6 3 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2R NETTOYAGE

ADRESSE (voie) 1 RUE DU MAL DE LATTRE DE TA

CODE POSTAL 77270 VILLE VILLEPARISIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.